

PROCES-VERBAL
Assemblée paroissiale ordinaire d'automne

Dimanche 19 novembre 2023 à 19h30

Foyer de paroisse de Corsier

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Louange
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 19 mars 2023
4. Proposition concernant une promesse de don à la Grant Part / La grande tablée
5. Budget pour l'année 2024
6. Rapport de la Commission de gestion sur le budget 2024
7. Vote du rapport de la Commission de gestion sur le budget 2023 et votre sur le budget 2023
8. Prêt pour projet Haïti (vote d'approbation)
9. Communications du conseil paroissial en relation avec les finances de la paroisse
10. Nombre maximum de conseillers paroissiaux lors de la prochaine législature (vote)
11. Echos du Synode et la Région
12. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'Assemblée

Assemblée paroissiale ouverte à 19h31 par la présidente Mme Cynthia Guignard. Elle a vu un verset en préparant la salle et a pensé que c'était un bon encouragement pour ce soir à construire ensemble. Elle le lit (1 Th. 5 :11). Elle propose de commencer par un temps de louange

Nombre de personnes présentes : 44.

Se sont excusés pour leur absence : Ruth et Walti Binoth, Marie Henchoz, Myriam et Cyril Ansermet, Vincent et Anaïa Ferrari, André Badel, Jacqueline Denis, Maëlle Badoux.

2. Louange

Laure-Hélène Chautems partage un passage du psaume 24 avant la louange. Elle mène la louange, avec Aude Moret au piano.

L.-H. Chautems prie et intègre les principes constitutifs 1, 2 et 12 dans sa prière.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 19 mars 2023

C. Guignard commence par donner un point sur l'ordre du jour. Il a été co-écrit avec le conseil de paroisse. On essaie d'avoir le meilleur des ordres. Ils ont reçu des messages d'étonnement concernant l'ordre d'aujourd'hui. Elle propose de le garder comme ça, car les points soulevés ne devraient pas influencer sur le budget. Il n'y a pas d'opposition, on passe à l'adoption.

Esther Thorens fait remarquer une faute dans le PV de mars 2023 : la rubrique projets paroissiaux contient 5'000 CHF et pas 50'000 CHF !

Le PV est adopté.

4. Proposition concernant une promesse de don à la Grant Part / La grande tablée

C. Guignard invite les représentants de la grande tablée à prendre la parole. Elle rappelle que la promesse de don serait pour 2024 ou une autre année si elle est acceptée, mais est présentée ce soir.

Antoine Boss présente la grande tablée. C'est une association qui a quatre axes : l'accueil de personnes en situation de crise, le service et le travail agricole avec ces personnes, la spiritualité chrétienne œcuménique par la prière quotidienne, et la communauté, le but étant de vivre les 3 autres axes en communauté. Cela fait 4 ans qu'ils sont dans la région afin de mettre en place leur projet à la Grant Part. Les sœurs Clarisses partent, c'est une page qui se tourne. C'était prévu qu'ils puissent continuer à faire vivre et développer le domaine. Il y a une ferme aussi sur la propriété et cela fait deux ans qu'ils travaillent avec le conseil d'administration pour la rénover. Ils ont reçu du soutien de la paroisse et remercient, cela les encourage. Le conseil de paroisse a proposé un don, ils sont reconnaissants mais ce soir ne semble pas être le bon moment au vu des relations tendues avec le conseil d'administration. Ils se rencontrent chaque mois pour discuter et pensaient construire une solution commune avec eux, mais ils ont pris une décision aux antipodes de ce qu'ils pensaient construire ensemble. Ils sont surpris et déçus par la façon de travailler. Ils sont bouleversés et se questionnent pour la suite, s'ils continueront à travailler avec eux... Ce sont des nouvelles pas très réjouissantes qu'ils partagent. Plutôt que de faire un don, ils demandent la prière pour aller vers une collaboration, pour que la Grant Part soit gérée selon le slogan de la fondatrice : « En petit lieu, à Dieu grant part ».

C. Guignard remercie pour la sincérité. Une communauté c'est aussi se soutenir par la prière et elle demande si quelqu'un veut prier. Laurent Kohli prie que le plan de Dieu pour la grande tablée se réalise, à la Grant Part ou dans un autre domaine, et que Dieu touche le cœur et l'intelligence du conseil d'administration et des membres de la grande tablée.

5. Budget pour l'année 2024

C. Guignard invite Romain Kohler pour présenter le budget (C.f. : Annexe I). Elle remercie aussi Noémie Morvant, qui est absente, pour le travail effectué.

R. Kohler remercie l'assemblée pour l'ouverture, c'est chouette de proposer des projets dans une atmosphère positive. Le budget est une prévision des choses à venir. Le don pour la grande tablée figure dans le budget 2024, mais il faut prendre en compte ce qui vient d'être dit Il est proposé de le maintenir tel quel. Il remercie pour la générosité des gens. Il y a +5'800 CHF, c'est un peu moins qu'en 2022 mais toujours de bons chiffres. Merci à chacun et à Dieu. Il va faire le budget en deux temps. D'abord les points les plus importants, puis il ira plus en détails. Le but est que le budget soit atteignable, réaliste.

Yves-Richard Demaurex : Où vont les offrandes affectées ?

Luc Badoux : Les offrandes affectées sont décidées par l'autorité cantonale. Par exemple : tel dimanche, toutes les offrandes vont pour telle cause.

L. Kohli fait une remarque concernant l'orgue. Il y a 15'000 CHF budgétisés mais normalement la paroisse aurait dû payer plus. La commune accepte de payer une partie.

J.-B. Barbey : J'ai eu une discussion avec notre organiste qui a étudié la loi. Normalement, un orgue est entièrement à charge de la commune. On devrait peut-être réétudier et faire comprendre à la commune que c'est à eux de le faire. Mais c'est délicat.

Philippe Morel : Nous avons racheté l'orgue. Mais si je me souviens bien, le relevage est budgétisé à 45'000 CHF.

J.-B. Barbey : Je croyais que le relevage devait être autour des 80'000 CHF.

L. Badoux : Nous avons demandé 3 devis. C'est ~2'000 CHF par jeux d'orgue. On ne sera donc pas à 80'000 CHF, mais plutôt 35 – 40'000 CHF.

C. Guignard pose une question de la part de Christofer Borloz : Est-ce que de nouveaux jeux sont inclus dans le coût ? Il rend attentif à ce besoin, cela coûte 35'000 CHF.

L. Badoux : Ce n'est pas prévu.

Y.-R. Demaurex : Une autre option, c'est qu'on n'emploie plus l'orgue...

P. Morel : L'orgue est aussi utilisé pour des enterrements, pas que durant le culte.

Y.-R. Demaurex : Ce n'est pas mon opinion, juste une proposition.

La présentation est poursuivie par R. Kohler.

J.-B. Barbey : Avez-vous quelque chose pour les aînés ? Ou est-ce que c'est sous « adultes » ?

R. Kohler : C'est dans « adultes ».

David de Keuster : Qui paie le salaire de l'organiste ?

R. Kohler : C'est la commune.

P. Morel : Ce serait bien d'avoir le pourcentage des fonds qu'on utilise pour la prochaine fois.

R. Kohler : Ok.

R. Kohler passe à la présentation en détail. Les amortissements sont couverts par des fonds. Le résultat négatif, c'est un excédent de charges par rapport au produit. Il y a un mouvement des fonds et cela corrige le résultat pour amener résultat final annuel à 0.

C. Guignard reprend la parole. Elle remercie R. Kohler et l'assemblée l'applaudit. Elle invite la commission de gestion à prendre la parole.

6. Rapport de la Commission de gestion sur le budget 2024

Paul Weiss s'avance pour faire le discours. Avant de lire le rapport, il fait une remarque. La commission est une commission des finances mais aussi de gestion. Plus tard durant cette assemblée, les paroissiens présents vont devoir se prononcer sur une proposition de prêt au Meyer en Haïti. La commission de gestion veut donc faire cette remarque : Elle ne préjuge en rien d'une décision quelconque sur ce prêt, cela est juste fait à propos des modalités de paiement. Cela n'aura pas d'impact sur le budget. Il propose de lire ce qu'il a écrit, et si l'assemblée est d'accord, on vote tout de suite. Sinon on repousse le vote, mais il ne pense pas qu'on en arrivera à là.

P. Weiss lit son discours (C.f. : Annexe II).

C. Guignard propose d'abord de remercier la commission de gestion pour leur travail. Applaudissements. L'assemblée doit maintenant faire deux votes.

7. Vote du rapport de la Commission de gestion sur le budget 2023 et votre sur le budget 2023

J.-B. Barbey veut prendre parole avant vote. Il était absent lors de la réunion sur les finances. Il veut intervenir ce soir. Certains points doivent être précisés pour que les jeunes générations comprennent ce qu'on fait. Il lit rapport d'André Badel sur les finances (C.f. : Annexe III). J.-B. Barbey voulait dire cela avant le vote en espérant encourager la réflexion.

C. Guignard remercie et demande si quelqu'un veut ajouter quelque chose ou veut éclairer ?

L. Badoux veut bien quelques éclaircissements sur le fond de l'église libre.

J.-B. Barbey : Une partie de l'argent reçu était destiné aux Monts-de-Corsier.

Peter Messerli : Cela peut être prévu aussi pour la construction de lieu de culte.

J.-B. Barbey : Nous avons pris une décision dans la paroisse pour pouvoir payer le loyer de la Cure au cas où on engage un jeune pasteur que ne peut pas payer.

C. Guignard propose de voter sur le rapport de la commission de gestion : 2 abstentions, 0 contre. Le rapport est accepté.

Vote pour le budget : accepté (pas de contre, ni d'abstention).

C. Guignard propose de prier pour les finances de la paroisse avant de passer à la suite.

8. Prêt pour projet Haïti (vote d'approbation)

C. Guignard invite L. Kohli pour présenter le prêt. Il veut dire avant que cela a été demandé au conseil de paroisse que l'assemblée puisse ensuite voter sur ce prêt. Il va le présenter et ensuite il y aura le vote pour accepter ou refuser. C'est un vote de consultation sur le projet Haïti. Il lit la présentation (C.f. : Annexe IV). Il demande s'il y a des questions.

D. de Keuster : Comment auront-ils l'argent pour rembourser ?

L. Kohli : Comme c'est un Bed and Breakfast, ils récoltent de l'argent.

P. Messerli : Il n'y a aucune garantie que l'argent va revenir. Souvent on ne revoit plus l'argent, surtout Haïti.

T. Morvant : C'est vrai, c'est un risque. Jonathan a contacté une banque là-bas. C'est possible de sortir de l'argent de Haïti pour la Suisse. Elle garantit que ça pourra sortir.

P. Messerli : Comment l'achat va-t-il se faire ?

L. Kohli : Ce sera devant un notaire.

P. Messerli : C'est à l'extérieur, il n'y a rien qui nous dit qu'on a investi là-bas.

T. Morvant : Ce sera un contrat de prêt entre la paroisse de Corsier-Corseaux et Iris Port-au-Prince (association suisse). Ce sera la même chose que maintenant, ils paient le loyer sur le compte de la propriétaire aux US. Ce sera la même chose mais avec un montant plus important.

Pierre Greppin : Est-ce possible de couper ? De donner une moitié puis l'autre ?

L. Kohli : Oui c'est forcément un risque, on est pris un peu en tension entre la grâce Dieu ou le risque.

Christofer Borloz : Admettons que nous prenions le risque de mettre 50'000 CHF sans intérêts. Si ça fonctionne, ce sera un exemple !

L. Ferrari : On a dû chercher toutes les infos de ce soir pour que ceux qui sont de ton avis puissent savoir, que ça soit discuté et décidé ici. Le conseil de paroisse aurait le droit de dire « on fait ! » sans demander. On ne l'a pas fait. Ils veulent que ça soit la paroisse qui décide et que ce ne soit pas une source de tension pour les 20 prochaines années. On doit être convaincu en tant que paroisse/communauté. Soit on l'est, soit pas, et c'est ok. C'est important que la décision soit faite ensemble. Je vous lis Luc. 6 :32-36.

Personnellement, c'est à la lumière de cela que j'ai envie de soutenir ce projet. Si vous avez d'autres avis, c'est ok, n'en faisons juste pas une source de tension. Si cela ne fonctionne pas, ce n'est pas nous qui nous plantons. C'est un acte de foi, la suite ne nous appartient pas.

L.-H. Chautems : Si on décide de prêter et que ça plante, est-ce qu'on peut libérer les Meyer du retour ?

L. Kohli : Le prêt est à l'association, ce ne sont pas les Meyer qui sont débiteurs.

Y.-R. Demaurex : C'est une association suisse sous le droit suisse. Ce serait différent si l'association était sur place. Ici, le prêt est sous le droit suisse. La paroisse est une entité juridique.

P. Morel : Pour remettre l'église au milieu du village : on a 5'000 CHF par année qui vont pour le fond de l'orgue (80'000 en tout). On va dépenser 15'000 CHF et il va rester 65'000 CHF. On remonte l'orgue environ tous les 20 ans. Si on le prend, on prend sur le fond de l'orgue qu'on n'utilise pas. Il y a un risque qu'on ne revoie pas l'argent. Ce sera un simple don. La majeure partie du déficit est déjà couverte. On ne va pas mettre en danger les finances de la paroisse.

Jean-Pierre Narbel : Est-ce que la propriété est proche d'où les Meyer habitent ?

T. Morvant : C'est sur la rue d'en face.

J.-P. Narbel : Est-ce que de l'attribution de ce prêt dépend tout l'achat de la propriété ?

J.-B. Barbey répond en lisant un deuxième discours (C.f. : Annexe V).

R. Kohler : Que se passe-t-il si quelqu'un d'autre achète la propriété ?

J.-B. Barbey : Je ne peux pas répondre. Ils sont optimistes qu'ils vont y arriver. Ils ont pas mal de fondations qui ont des moyens.

P. Morel : 50'000 CHF vont être versés sur un compte américain aux USA et la propriétaire va payer le loyer local. Le remboursement se fera depuis les USA et non pas de Port-au-Prince. Cela enlève le souci de sortir l'argent de Haïti pour les USA puis chez nous.

T. Morvant : Les dons n'arrivent pas aux USA. Les Meyer ont une relation informelle avec Iris Global, ils font partie de l'association suisse Iris Port-au-Prince. C'est avec une association suisse.

P. Morel : C'est encore mieux, il n'y a plus de cross-boarding, c'est moins dangereux pour nous. Le seul risque qu'on a c'est l'avance de l'argent qui deviendrait de toute façon le loyer.

Y.-R. Demaurex : Dieu demande parfois de faire un pas en avant, pas en arrière. Parfois, je suis un peu frileux, je me dis aïe, aïe, aïe. Ce soir, je veux faire un pas de foi et aller dans le sens de Dieu.

Paul Weiss : Rien de ce qui a été dit ce soir ne mettra en cause la situation des Meyer. On ne veut pas mettre les Meyer dans une situation impossible.

L. Badoux : Merci à l'assemblée. C'était un débat qui porte du fruit. Il y a de la foi des deux côtés. Cela fait quelques mois que je discute avec les Meyer, ils ont fait du chemin et amener des précisions sur le dossier. Ils ont fait ce que la Bible demande : s'asseoir avant de construire la tour. On n'est pas à l'abri d'un risque. Mais nous y allons ensemble. Jonathan a dit une fois, que s'il y avait un échec avec Iris, il préférerait presque aller aux USA et pas en Suisse, car là-bas ils ont le goût du risque. J'ai envie de dire oui pour qu'ils se sentent en possibilité de revenir.

C. Guignard veut passer au vote. Elle dit que chacun doit se sentir libre dans son vote, pas forcé ou influencé.

Arlette Barbey partage un verset 1 Co. 1 :27-29.

Jocelyne Henri : Ce n'est pas une décision folle. Vous voyez combien on est, 50'000 CHF divisé par le nombre qu'on est, ce n'est pas grand-chose. Pour moi, il n'y a pas d'hésitation. Ce que Laure a dit était pour moi le point final.

C. Guignard met le point final au débat et demande le vote.

Vote pour le prêt pour l'association suisse Iris Port-au-Prince : 27 oui, 2 non, 3 abstentions. Le projet est accepté à la majorité. On remercie et applaudit.

C. Guignard remercie pour le débat, il y avait de bonnes interrogations et la vie spirituelle y était mêlée. Elle demande à L. Ferrari de prier pour les Meyer et le projet. Les Meyer sont avertis directement.

9. Communications du conseil paroissial en relation avec les finances de la paroisse

L. Kohli fait la première partie des communications du conseil de paroisse (C.f. : Annexe VI). Il passe parole à Esther Thorens.

E. Thorens présente la situation d'Aslane, le soutien des animateurs de la paroisse (C.f. : fin Annexe I).

Il y a comme animateurs Tsiry à 50%, et Théophile et Arnaud à 30%. On avait Gilbert comme bénévole pour la louange. On est en processus pour engager quelqu'un dès l'année prochaine. On engagerait à 20% un animateur louange, ce serait 108'000 chf/année. Cette année nous avons eu 6'000 CHF de plus que les dépenses. La réserve a augmenté à 60'000 CHF (nous devons avoir minimum 15'000). Elle remercie les donateurs. Ce n'est pas paru dans le budget car il n'y a pas besoin de l'argent de la paroisse.

C. Guignard demande si quelqu'un veut s'exprimer sur le seuil de réserve et les slides Aslane.

P. Weiss : Noémie Morvant a pris rendez-vous pour discuter des investissements de la paroisse.

C. Guignard : Il y a encore un point, la plateforme Solid'air.

L. Ferrari : Début septembre lors du week-end de paroisse, on a lancé Solid'air, une idée des paroissiens. Si on a du temps, un talent à offrir ou besoin d'aide, comment le faire savoir ? Nous avons mis en place Solid'air. Les infos sont sur le site internet de la paroisse, ou alors adressez-vous à Tsiry, Cynthia, Marie ou moi. On relaiera la demande. N'hésitez pas, pas beaucoup de gens ont déjà utilisé cette plateforme. Je donne quelques exemples : don pour le jardin, don pour la déclaration d'impôt, un objet pas très courant à mettre à disposition... etc. On peut d'inscrire dans la base de données, quand quelqu'un a besoin de quelque chose, il le fait savoir sur la plateforme qui met en contact deux personnes qui correspondent. On peut faire des demandes qui seront affichées durant les annonces au culte. On se réjouit de partager et témoigner, mais osez demander quand vous avez besoin. Sinon on reste un site avec un tableau.

C. Guignard remercie L. Ferrari. Elle donne un exemple : avec le comité de Noël, ils ont besoin d'une friteuse.

A. Moret : Par rapport à ce qu'a dit L. Kohli : je n'étais pas là lors de la séance, mais j'ai une question par rapport aux fonds dans les banques. Pourquoi l'église garde autant d'argent dans une banque ?

L. Kohli : À l'époque ça rapportait quelque chose. Maintenant c'est plus aléatoire. On a eu des propositions lors d'autres assemblées d'investir dans d'autres fonds. Notre paroisse a essentiellement sa fortune sous forme de portes-feuilles de titres, pas de biens immobiliers.

A. Moret : Est-ce prévu une fois d'investir dans le bâtiment ?

J.-B. Barbey : On a voulu une fois. Le Synode a refusé l'achat d'un bâtiment.

Michel Henri : Il y a eu une rencontre avec d'autres paroisses, on peut avoir un retour ?

L. Ferrari : C'était une rencontre informelle avec 2 autres paroisses. Il y avait pas mal de gens de Corsier, de Chardonne et un peu moins de Vevey. Cela reste informel, avec des prières, le souci des uns pour les autres. On fait connaissance, tisse des liens pour ensuite faire des propositions.

C. Guignard : Merci au conseil de paroisse, vous prenez toujours en compte les questions des paroissiens, vous êtes à l'écoute quand vous êtes ici.

10. Nombre maximum de conseillers paroissiaux lors de la prochaine législature (vote)

C. Guignard annonce que lors de la prochaine assemblée, on préparera la prochaine législature. Le conseil de paroisse propose un nombre maximum de membres.

L. Kohli : Nous proposons un maximum de 9 conseillers. Ce serait assez pour occuper les différents domaines, mais pas trop car ce n'est pas bon non plus. Actuellement, nous sommes 7, et 9 avec Luc et Tsiry.

C. Guignard fait passer au vote. C'est accepté à la majorité. Elle remercie et annonce que la prochaine assemblée sera le 17 mars à 19h, au foyer.

C. Borloz : Nous avons vérifié avec la commission de gestion, nous arrêtons pour la prochaine législature. J'avais pour ma part prévenu il y a 2 ans. J'ai beaucoup d'engagement divers. Paul et

François disent que s'investir encore 5 ans à leur âge est conséquent. On reste à disposition de la nouvelle commission si besoin, pour les deux premières réunions qui vont se faire.

C. Guignard : On fera alors un retour et vous remerciera la prochaine fois.

11. Echos du Synode et la Région

C. Guignard invite G. Karlen pour l'écho de la région. Il n'y aura pas d'écho du synode, bien qu'il ait proposé de venir. Au vu de l'ordre du jour chragé, il est invité pour une autre fois.

G. Karlen : Le conseil régional transmet ses salutations. Pour info, on a parlé des finances. Par rapport aux autres paroisses de la région, on a plus du double de rentrées... 90% des postes paroissiaux sont repourvus. Ce n'est de loin pas le cas des autres régions du canton. Moins réjouissant, lors de la dernière rencontre, le conseil synodal, au vu des finances, doit restreindre. Ils ont demandé à chaque région de geler un 50 % (un demi-poste). Ils vont mener une rencontre pour voir où ils vont avec ce 50% en moins.

Vous avez entendu parler du projet FX 20-30. Il n'a pas abouti. On n'a pas trouvé de jeunes de cette tranche d'âge qui pouvaient s'investir. Cela a quand même amené une autre piste que conseil régional na pas jeté. On tient à rejoindre ces jeunes d'une manière ou d'une autre.

Vous le savez ou pas, on a un ministre qui était coordinateur, Laurent Vilain, un poste à 50%. Il va être repris au 1^{er} Jan par Pierre Bader.

Une demande du conseil synodal régional a été votée par rapport à la répartition des contributions. Pour certaines paroisses, la contribution est plus importante que leur rentrée annuelle.

Il enchaîne en annonçant qu'il ne va pas se représenter pour prochaine législature. Il semble capital que la paroisse de Corsier-Corseaux soit représentée dans ce milieu-là.

C. Guignard remercie et encourage les motivés à reprendre sa place. L'assemblée applaudit.

Elle demande si quelqu'un peut prier pour remettre ce qui a attiré à la région. A. Moret prie.

12. Divers et propositions individuelles

C. Guignard demande s'il y a encore des divers ou des propositions individuelles. Il n'y en a pas. Elle remercie l'assemblée pour sa patience et sa participation. Elle propos reprendre un des chants du début. Elle remercie A. Moret qui accompagne.

C. Guignard souhaite une belle soirée à chacun. Assemblée close à 21h53.

Corsier, le 9 décembre 2023

La Présidente :

Cynthia Guignard



La Secrétaire :

Pauline Ruch

